

**Prix présenté lors du
souper annuel du département de médecine du CUSM**

Prix du Département de médecine remis à un résident inscrit en sous-spécialité pour sa recherche

Ce prix reconnaît un résident inscrit en sous-spécialité n'ayant pas complété ses examens de certification et qui a effectué de la recherche clinique ou fondamentale. Les résultats de la recherche devraient avoir un impact potentiel et il devrait y avoir des preuves tangibles de la diffusion des résultats. Les documents à l'appui doivent comprendre un résumé de la recherche et un commentaire du superviseur de la recherche ou du directeur de la division.